

**Rapport du Président**

Commission Permanente du  
jeudi 24 mars 2016

12<sup>ème</sup> **Commission**  
N° CP-2016-3-12-2

**Service instructeur**

Direction d'Appuis Juridique et Documentaire

**Service consulté**

**ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT A L'INSTITUT DU  
DROIT LOCAL ALSACIEN MOSELLAN**

Résumé : Le présent rapport a pour objet d'attribuer une subvention de fonctionnement de 50 000 euros à l'Institut du Droit Local Alsacien Mosellan et d'autoriser le Président du Conseil départemental à signer la convention y afférente.

L'Institut du Droit Local Alsacien Mosellan (IDL), créé en 1985, bénéficie, depuis sa création, du soutien des collectivités territoriales pour assurer une mission d'étude et d'information portant sur les règles juridiques applicables dans les territoires des départements du Haut-Rhin, du Bas-Rhin et de la Moselle.

L'IDL, outre sa réflexion permanente sur l'état du droit local et sa modernisation notamment dans les domaines du droit du travail, de la protection sociale, des associations, de la faillite civile et de la publicité foncière, est un organisme au service d'un large public pour toutes les questions relatives au droit local. Ainsi, l'IDL propose une gamme de données juridiques spécifiques au droit local (textes, jurisprudences, études) accessible gratuitement, notamment par le biais de son site internet. L'IDL poursuit sa collaboration avec différents ministères en vue d'intégrer certains domaines de droit local dans les codes (code de la sécurité intérieure, code du patrimoine). Il a participé également à la publication de la traduction française des textes de droit local rédigés en langue allemande.

L'IDL sollicite pour 2016 une subvention de 50 000 euros pour son fonctionnement.

Lors de sa séance du 18 mars 2016, le Conseil départemental a inscrit un crédit de 50 000 euros pour ce soutien financier au programme J720, chapitre 65, fonction 0202, nature 6574.

Je vous propose d'attribuer une subvention de 50 000 euros à l'Institut du Droit Local Alsacien Mosellan et de m'autoriser à signer la convention y afférente jointe en annexe.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Eric Straumann', written in a cursive style.

---

Eric STRAUMANN